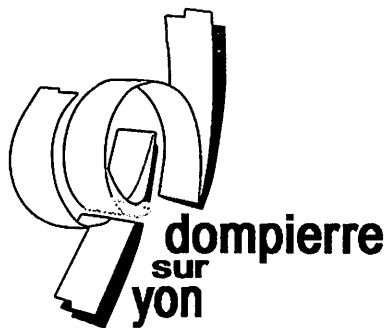




DÉPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON

2026-178

LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1, L2212-2, relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment l'article L131-1 relatif aux pouvoirs du Maire en matière de police municipale,

VU le code pénal, notamment son article R.610-5, relatif aux contraventions aux arrêtés publiés par l'autorité municipale,

VU le Code de la Route, notamment son article R411-8 relatif aux pouvoirs des préfets et des maires, en matière de réglementation de la circulation,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par CIRCET pour le compte d'ORANGE UIO demeurant 3 boulevard Vincent Gâche 44200 NANTES;

Considérant, qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité,

Considérant qu'en raison des travaux de réparation casse génie civil ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 30/06/2026 à 30/07/2026, L'entreprise ORANGE UIO est autorisée à utiliser le domaine public pour les travaux réparation casse génie civil rue des Cormiers

ARTICLE 2 :

Pendant la durée des travaux la circulation sera basculée sur la chaussée opposée.

ARTICLE 3 :

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au déménagement.

La reprise du trottoir sera réalisée de manière identique à ce qui existait auparavant.

Il revient à l'entreprise de travaux de réaliser une vérification du compactage par essai réalisé avec un pénétromètre dynamique de type Panda®.

Il revient à l'entreprise d'informer les riverains 2 jours avant la date d'intervention.

ARTICLE 4 :

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de ORANGE UIO.

ARTICLE 5 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de DOMPIERRE SUR YON.

ARTICLE 7 :

Le Maire de la commune de DOMPIERRE SUR YON, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- ORANGE UIO
- CIRCET

A DOMPIERRE SUR YON, le 22 juin 2026

François GILET,
Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'DOMPIERRE SUR YON' and 'MAIRIE' around a central emblem. The signature is a continuous, flowing line that loops around the stamp.



22 juin 2026 08:43:4
13 Rue des Cormier
Dompierre-sur-Yo
Vendée
Pays de la Loire



22 juin 2026 08:41:2
11 Rue des Cormier
Dompierre-sur-Yo
Vendé
Pays de la Loir



22 juin 2026 08:41:1
11 Rue des Cormier
Dompierre-sur-Yo
Vendé
Pays de la Loir

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : Prénom :

Dénomination : **Orange UI O** Représenté par : **Sandrine Pouvreau**

Adresse Numéro : **3** Extension : Nom de la voie : **Bd Vincent Gâche**

Code postal **44200** Localité : **Nantes** Pays : **France**

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **gcsouterrain.drio @ orange.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **Société Circet** Prénom :

Adresse Numéro : **16 bis** Extension : Nom de la voie : **Le Chaillot**

Code postal **85310** Localité : **Nesmy** Pays : **France**

Téléphone **0632999704** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **melodie.niot @ circet.fr**

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue des Cormiers**

Code postal **85170** Localité : **Dompierre sur Yon**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **Réparation casse GC**

Date prévue de début des travaux : Durée des travaux (en jours calendaires) :

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **030** Date de début de réglementation **29062026**

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

☐ Sens des Points de Repères (PR) décroissants

☐ Fermeture à la circulation ☐

☐ Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐

Manuellement ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐

Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☒	véhicules légers ☒
poids lourds ☐	poids lourds ☒	poids lourds ☒

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 19 06 20 26

Nom : Niot Prénom : Mélodie Qualité : Assistante GC

Dossier technique pour Conduite cassée

L'opérateur est réputé avoir aiguillé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré que la conduite n'est pas bouchée.
Toutes conduites qui ne seront pas constatées cassées, après contrôle terrain, feront l'objet d'une pénalité.

Informations GC BLO :

Opérateur d'Immeuble concerné :	ORANGE
N° FCI de la commande (obligatoire) :	
Commune concernée (code postal et nom) :	85170 DOMPIERRE SUR YON

Informations Mutualisation FTTH entre OC et OI (facultatif : à remplir uniquement dans le cadre de raccordement client final) :

Opérateur Commercial concerné :	IFTR
RéférenceCommandePriseInterneOC :	IAC00120260519032206
ReferencePrestationPrise :	VIA01000000226161930
Référence PBO :	PT 000233
Client final : adresse	13 RUE DES CORMIERS 85170 DOMPIERRE SUR YON

Informations techniques (obligatoire) :

Nombre de conduites entre les 2 extrémités :	1
Nombre de conduites cassées (avec aiguillage testé mais impossible) :	1
Nombre de conduites saturées (avec aiguillage testé mais impossible) :	1

Commentaire utile : Conduite cassée, à 30m de la chambre et à 1,5 m du "regard" abonné, décroulé désormais avec accès au fourreau. Pouvez-vous réparer svp ?

Adresse chambre A, immeuble ou poteau

17 RUE DES CORMIERS 85170
DOMPIERRE SUR YON

Adresse du point de casse Trottoir, chaussée ou pleine terre

13 RUE DES CORMIERS 85170
DOMPIERRE SUR YON

Trottoir

Adresse chambre B, immeuble ou poteau

13 RUE DES CORMIERS 85170
DOMPIERRE SUR YON

Longueur de tranchée envisagée (m)

Chambre A, immeuble ou poteau

Chambre
CH575

Chambre B, immeuble ou poteau

Immeuble
13 RUE DES CORMIERS
85170 DOMPIERRE SUR
YON

Distance entre Chambre A et point de

butée (m)
30

Distance entre Chambre B et point de

butée (m)
1

